

Paragraphe 200 «Cuisines selon plan»
 Paragraphe 500 «Appareils de cuisine»
 Paragraphe 600 «Eviers, robinetteries, accessoires pour évier»

L'échelle des classes d'efficacité énergétique pour les appareils électroménagers respecte de nouvelles règles. La nouvelle échelle énergétique de A à G est spécifiée dans les textes indicatifs.

Les extraits suivants montrent un exemple de textes indicatifs pour les paragraphes 200, 500 et 600 :

<p>211</p> <p>211 .001 01</p> <p>511</p> <p>511 .001 01</p> <p>531</p> <p>531 .001 01</p>	<p>Type de cuisine.</p> <p><i>Description</i></p> <p>. . .</p> <p>Plans de cuisson.</p> <p><i>Description</i></p> <p>. . .</p> <p>Lave-vaisselle.</p> <p><i>Description</i></p>	<p>Var. 51 et 84 : La classe d'efficacité énergétique est indiquée sur une échelle de A à G; G étant la plus mauvaise classe.</p> <p>Var. 16: La classe d'efficacité énergétique est indiquée sur une échelle de A à G; G étant la plus mauvaise classe.</p> <p>Var. 09: La classe d'efficacité énergétique est indiquée sur une échelle de A à G; G étant la plus mauvaise classe. Var. 10: La classe d'efficacité de séchage est indiquée sur une échelle de A à G; G étant la plus mauvaise classe. Var. 11: La consommation d'eau n'est pas prise en considération dans la classe d'efficacité énergétique.</p>
---	--	--